

Le Nouvel Observateur, 10 novembre 2011

La colère d'Ollier

Passé à gauche, le Sénat s'emploie à faire voter les textes qui lui tiennent à cœur. Quitte à agacer le gouvernement. C'est le cas pour le statut pénal du chef de l'Etat. Révisé en 2007, l'article 68 de la Constitution attend toujours sa loi organique pour entrer en vigueur. Le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur fera voter une proposition de loi le 15 novembre, au grand dam du ministre chargé des Relations avec le Parlement, Patrick Ollier, qui avait prévu de faire passer un projet de loi à l'Assemblée en janvier ou février.